



**CR Organisation des
Compétitions
« Futsal »**



PROCÈS-VERBAL N° 06

Réunion du :	Mercredi 08 Novembre 2017
Présidence :	Alain CHARRANCE
Présents :	Wahib ALIMIM – Joël BEASSE – Willy FRESHARD – Gérard NEGRIER – Maxime EVEILLE – Sylvain DENIS – Paul ESNAULT
Assiste :	Jérôme MOUSTEY (Réfèrent C.R.A. Futsal)
Excusés :	Nicolas BOURDIN (DTR) – Gabriel GO (Pilote du Pôle Compétitions)

Préambule :

M. ALIMIM Wahib, membre du club Nantes Doulon FC (553688), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. EVEILLE Maxime, membre du club Montaigu FC (507116), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

1. Appel

Sauf dispositions particulières, les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours* à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- Soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ;
- Soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- Soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs.;

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

***Dispositions particulières :**

Le délai d'appel est réduit à 2 jours si la décision contestée :

- Porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,
- Est relative à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,
- Porte sur le classement en fin de saison.

Frais de procédure

Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel réglementaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'Annexe 5 des présents règlements, et affiné selon chaque cas dans les conditions ci-dessous :

- frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel.
- absence de frais de dossier en cas d'annulation de la décision dont appel ou lorsque la faute sera due à une erreur administrative du Centre de Gestion.

2. Retour sur le PV N°04 du 16 octobre 2017

Pas d'observations particulières de la Commission

3. Point sur Championnats de Division Honneur Futsal (« ex territoire Atlantique » et « ex territoire Maine »)

➤ Classements

La commission prend connaissance des classements établis au 08 novembre 2017.

DH Futsal ex-Atlantique (5 journées)

DH Futsal ex-Maine (3 journées)

Conformément à l'article 13 des règlements, pour le titre de Champion en Division d'Honneur

La commission fixe au samedi 19 Mai 2017 à 16h00 sur le territoire du District de Maine et Loire la rencontre Vainqueur du Championnat DH ex-Atlantique / Vainqueur du Championnat DH ex-Maine

➤ Matches reportés

La Commission Régionale d'Organisation des Compétition fixe les matches reportés suivants à la première date disponible au calendrier, soit :

- Match n° 19695625 : Le Mans F.C Futsal 1 / La Ferté Bernard V.S 1 (Division Honneur Futsal Groupe M) du 27/09/2017

A jouer le Mercredi 22 Novembre 2017 à 21h00 – Gymnase Universitaire au Mans.

- Match n° 19695623 : Laval AS 1 / Le Mans Dream Team 1 (Division Honneur Futsal Groupe M) du 27/09/2017

A jouer le Mercredi 13 Décembre 2017 à 21h00 - Gymnase Gaston Lesnard à Laval.

La Commission prend note de l'Appel (vendredi 3 Novembre 2017) formulé par le club de LE MANS FC concernant le match de la 1^{ère} journée DH Futsal ex-Maine : Le Mans Dream Team / Le Mans FC fixé au 7 novembre 2017 et donc non programmé pour ce 7 novembre 2017.

Dossier transmis à la Commission d'Appel réglementaire

4. Point sur les Compétitions Jeunes (U11, U13, U15 et U17)

➤ Classements

La commission prend connaissance des classements établis au 08 novembre 2017, après 2 journées.

➤ Forfait

2^{ème} Journée en U17 / Montaigu FC – Nantes C'West Futsal 1

La Commission note que l'équipe de Nantes C'West Futsal 1 ne s'est pas déplacée et n'a pas informé son adversaire.

La Commission déclare l'équipe Nantes C'West Futsal 1 forfait.

Conformément à l'article 24 du Règlement de l'épreuve, Nantes C'West Futsal :

- verse la somme de 100€ à l'équipe adverse, montant qui sera débité du compte du club par les services de la Ligue,
- est amendé du coût d'engagement.

2^{ème} Journée en U17 / Nantes C'West Futsal 2 – Nantes Métropole Futsal

La Commission note que l'équipe de Nantes C'West Futsal 2 n'était pas présente et n'a pas informé son adversaire.

La Commission déclare l'équipe Nantes C'West Futsal 2 forfait.

Conformément à l'article 24 du Règlement de l'épreuve, Nantes C'West Futsal :

-verse la somme de 100€ à l'équipe adverse, montant qui sera débité du compte du club par les services de la Ligue,

-est amendé du coût d'engagement,

-prend en charge les frais de déplacement de son adversaire selon le barème en vigueur, soit **15,40 €**.

5. Retour sur la réunion du 04 novembre 2017 avec les clubs DH Futsal (Maine)

La commission se félicite de la tenue de cette réunion à laquelle participaient les 8 clubs du Championnat DH, en présence de Gérard LOISON, Président de la Ligue.

- Echanges sur le Championnat DH et les Coupes, sur les règlements des Championnats 2017/2018, sur les championnats D1 et D2 de 2018/2019

- Atelier « Offre de pratiques et structuration des clubs » animé par Nicolas BOURDIN

- Atelier « Formation à la feuille de match informatisée » FMI

Expérimentation (journée du 9 Décembre 2017) Validation (journée du samedi 20 Janvier 2018)

6. Réunion du 28 novembre 2017 avec les clubs DH Futsal (Atlantique)

La commission se réunira à 19h30 avec les 10 clubs du Championnat DH Futsal ex-Atlantique

Au cours de cette réunion sera mis en place comme pour ce fût le cas pour la réunion avec les clubs DH ex-Maine 2 ateliers « Structuration des clubs et FMI »

7. Coupe Nationale Futsal

La commission homologue le résultat des rencontres du 2^{ème} tour qui n'ont donné lieu ni à réserve, ni à réclamation, ni présenté d'irrégularité.

Elle remercie les clubs qui ont saisi le résultat de leur rencontre et transmis leur feuille de match dans les délais réglementaires.

➡ Tirage au sort du 3^{ème} tour :

La commission procède au tirage au sort public des rencontres du 3^{ème} tour programmées le samedi 25 Novembre 2017 à 16h00 dans la salle du club premier nommé, sauf cas particuliers liés aux disponibilités de salles.

4 rencontres sur le territoire ex-Atlantique et 2 rencontres sur le territoire ex-Maine

4^{ème} tour programmé le samedi 13 janvier 2018

4 matchs (les 6 vainqueurs du 3^{ème} tour + Nantes C'West Futsal 1 et Laval Étoile 1)

Les 4 vainqueurs seront qualifiés pour les 32^{ème} de Finale de la Coupe Nationale Futsal programmés le samedi 10 Février 2018

8. Coupe des Pays de la Loire Futsal – Saison 2017/2018

➡ Point sur les engagements

La commission fait le point sur le nombre d'équipes engagées

- 51 équipes engagées
- 13 équipes pour le District de Loire-Atlantique
- 08 équipes pour le District de Maine et Loire
- 15 équipes pour le District de Mayenne

- 10 équipes pour le District de Sarthe
- 05 équipes pour le District de Vendée

➔ **Tirage au sort du 1^{er} tour :**

La commission procède au tirage au sort des rencontres du 1er tour programmées le samedi 25 Novembre 2017 à 16h00 dans la salle du club premier nommé, sauf cas particuliers liés aux disponibilités de salles.

Tirage du 2^{ème} Tour, programmé le samedi 16 Décembre 2017, le mardi 28 Novembre 2017 à 19h00 au Centre Régional Technique de la LFPL à St Sébastien / Loire

9. Courriers – Courriels – Questions Diverses

➔ **Informations diverses**

- La commission prend connaissance de la décision de la Commission Régionale des Arbitres du 24 Octobre 2017 à savoir :
Mael MESSAOUDI est nommé responsable de la désignation des arbitres Futsal en remplacement de Jérôme MOUSTEY qui demeure référent Futsal pour la CROC Futsal

10. Calendrier

➔ **Prochaine réunion : mardi 28 Novembre 2017 à 19h00**

Le Président
Alain CHARRANCE



Le Secrétaire de séance
Sylvain DENIS

